



Droit d'un étranger uruguayen sans visa en france

Par **Sophie59120**, le **02/02/2019 à 09:54**

Bonjour à Tous,

Cela fait plus d'un mois que mon copain vit en France avec moi, or il est uruguayen et nécessite de faire des démarches. Dans son pays, personne ne l'a informé pour un visa de séjour pour pouvoir vivre en France et y travailler.

Comment peut on faire pour qu'il obtienne ses droits sans que nous soyons mariés ni pacsés? Car après 3 mois il est obligé de partir et je ne veux pas car il a des menaces de mort dans son pays pour être ex militaire en Intelligence (services secrets qui visent à protéger le pays des narcotrafiquants). Peut il demander un droit d'asile même si son pays n'est pas en guerre?

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse.

Bien Cordialement, Mille Sophie.

Par **youris**, le **02/02/2019 à 10:21**

bonjour,

quand on se rend dans un pays étranger, on se renseigne sur les conditions d'accès dans ce pays, cela ne demande que quelques secondes sur internet.

votre copain peut faire une demande de droit d'asile mais il devra prouver qu'il est menacé de mort dans son pays.

il est probable qu'à la préfecture, on lui demande de retourner dans son pays pour y demander un visa long séjour pour la france qui exige de remplir certaines conditions en particulier de disposer de ressources suffisantes pour vivre en france et de disposer d'une couverture maladie, le principe est que l'étranger ne soit pas à la charge de la france.

voir ce lien:

<https://uy.ambafrance.org/-Demander-un-visa-pour-la-France-en-Uruguay->

salutations

Par **Sophie59120**, le **02/02/2019** à **14:49**

Pour la demande d'asil, c'est très difficile d'avoir des preuves car les menaces sont face à face en Amérique Latine. De plus mon copain a économisé tout ce qu'il avait pour venir, ils ne sont pas riches là bas. Est il possible de voyager hors de l'Europe et ensuite revenir en France pour pouvoir de nouveau rester en France?